

Québec, le 16 décembre 2020

Monsieur Philippe Bourke
Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5N6

Monsieur le Président,

L'analyse de plusieurs projets d'agrandissement de lieux d'enfouissement technique au cours des derniers mois a soulevé un certain nombre d'enjeux concernant l'élimination des résidus ultimes au Québec qui diffèrent selon les contextes régionaux, la densité d'occupation du territoire, l'éloignement de certaines communautés et la nordicité.

En effet, plusieurs lieux d'enfouissement sont confrontés, à court terme, à des enjeux de capacité. Même si les différentes mesures annoncées au cours des derniers mois par le gouvernement visent à diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'élimination, celles-ci mettront un certain temps avant de porter leurs fruits si bien que nous devons composer avec ce type d'installations pendant encore plusieurs années.

De plus, malgré l'adoption d'exigences permettant une élimination des matières résiduelles sécuritaire pour l'environnement et la population, les projets d'établissement ou d'agrandissement d'installations d'élimination se heurtent régulièrement à des enjeux d'acceptabilité sociale.

Considérant cela, il apparaît nécessaire d'effectuer une réflexion approfondie sur la disposition des résidus ultimes sur l'ensemble du territoire québécois. Cette réflexion devra tenir compte des réalités évoquées précédemment, des rôles et responsabilités des acteurs impliqués tout en s'inspirant des meilleures pratiques mondiales.

Les résultats de cette démarche permettront au gouvernement de développer une vision à long terme sur la disposition des résidus ultimes intégrant le respect de l'environnement ainsi que la santé et la qualité de vie de la population.

...2

En conséquence, en ma qualité de ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une enquête, avec audience publique, sur la gestion des résidus ultimes. Il est défini comme suit dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et encadré par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles : le résidu ultime résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles. Cette notion de résidu ultime est évolutive dans le temps en fonction des mesures qui seront mises en place pour détourner les matières de l'élimination. Elle est aussi variable selon l'accès à ces nouveaux moyens pour l'ensemble du territoire québécois.

À cette fin, je vous demande de :

- dresser le portrait actuel de leur élimination :
 - quantité de matières résiduelles éliminées annuellement;
 - répartition des installations par MRC et communautés métropolitaines (incluant la quantité de matières générées et éliminées à l'extérieur du territoire).
- dresser le portrait de la capacité d'élimination anticipée pour les 20 prochaines années :
 - capacités résiduelles d'accueil des matières par lieu;
 - nombre et capacité des installations d'élimination prévues;
 - répartition de ces installations sur le territoire.

Afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale visant à combler les écarts entre la capacité d'élimination anticipée et les besoins, je vous demande :

- de réaliser une cartographie des parties prenantes intégrant les rôles et les préoccupations des différents intervenants (population, paliers gouvernementaux, secteur privé) par rapport à la gestion des résidus ultimes;
- d'analyser les méthodes d'élimination ou de traitement existantes ainsi que les technologies et mécanismes innovants notamment ceux utilisés ailleurs dans le monde et dont le Québec pourrait s'inspirer pour récupérer des sources d'énergie ou des matières tout en favorisant les principes de l'économie circulaire et la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- d'évaluer des mesures, solutions ou exigences visant à assurer une meilleure gestion des résidus ultimes en tenant compte des divers contextes régionaux;
- de déterminer les conditions favorables à l'acceptabilité sociale des différentes options analysées, en s'appuyant sur les meilleurs pratiques.

Ce mandat portera sur l'ensemble du territoire québécois, dont les territoires visés aux chapitres 22 et 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et au chapitre 14 de la Convention du Nord-Est québécois (CNEQ) et au chapitre II de la LQE. Ainsi, je m'attends à ce que les comités consultatifs prévus dans la CBJNQ et la CNEQ ainsi que dans le chapitre II de la LQE soient associés à l'exercice de consultation publique.

Le BAPE devra me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faites.

Le mandat du BAPE débutera le 8 mars 2021 et son rapport devra m'être transmis au plus tard le 22 décembre 2021.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in blue ink that reads "Benoit Charette". The signature is fluid and cursive, with the first letters of the first and last names being capitalized and prominent.

BENOIT CHARETTE